



VILLE DE
GENÈVE

BOIS-DE-LA-BÂTIE



RÉALISATION D'UN ESPACE DE LOISIRS

CONCOURS PLURIDISCIPLINAIRE DE PROJETS
D'ARCHITECTURE PAYSAGÈRE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
MARS 2013

CONCOURS PLURIDISCIPLINAIRE DE PROJETS D'ARCHITECTURE PAYSAGÈRE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE À GENÈVE

BOIS-DE-LA-BÂTIE

RÉALISATION D'UN ESPACE DE LOISIRS

COMPRENANT:

- UNE PLACE DE JEUX;
- UNE PATAUGEOIRE;
- LA TRANSFORMATION D'UN PAVILLON DE PLEIN AIR ET D'UNE MAISONNETTE.

Rapport du jury, mars 2013

SOMMAIRE

Introduction	2
Rapport du jury	5
Levée de l'anonymat	14
Projets primés	20
Projets non primés	33

JOUER AU BOIS

et engager le renouvellement d'un site sublime au cœur de la ville en pleine évolution.

un parc urbain et un monument paysager

Le Bois-de-la-Bâtie, c'est un monument paysager que la Ville de Genève reçoit au XIX^e siècle, site exceptionnel en frange de la ville, en surplomb de l'Arve et de la plaine de l'Aire. Le lieu est alors prisé pour les promenades dominicales et les vues qu'il offre sur le paysage.

Genève, comme toutes les grandes villes occidentales, se dote alors de grands parcs. A la croissance exponentielle des cités répond la création de systèmes de parcs: les habitants ont besoin de sites de récréation aisément accessibles. «L'expérience montre que le grand intérêt qu'une ville retire d'un parc réside dans l'amélioration de la santé, de la force et de la moralité qui en résulte pour les gens»¹ développe Olmsted, créateur avec Vaux de l'emblématique Central Park à New York.

le Bois-de-la-Bâtie au XXI^e siècle

Le parc redevient un lieu de vie essentiel pour la civilisation d'urbains convaincus que nous façonnons. Et le Bois-de-la-Bâtie, qui accueille progressivement depuis sa création de nombreux programmes propices à la récréation, est aujourd'hui au cœur d'une agglomération en plein essor.

Quelle vision pour ce parc urbain?

La Ville de Genève décide d'amorcer le renouvellement du Bois en lançant un premier projet qui a pour objet un des usages les plus enthousiasmants du parc: le jeu.

les objectifs du concours

De longue date, Genève a affiché sa volonté de créer des espaces de jeux; les enfants batifolent dans des pataugeoires qui font l'objet d'un programme spécifique depuis plusieurs décennies.

Le présent concours a pour objet d'offrir une nouvelle vie à la place de jeux qui s'est progressivement installée en bordure du grand pré, à l'orée de la forêt et au contact du bâtiment de la «cure de plein air» édifié en 1913. Réaliser un projet qui tire parti des qualités uniques du site, réveiller l'imaginaire de la forêt et du pré et mettre en œuvre les connaissances qui ont pour objet le corps dans l'espace pour offrir un site de jeu exceptionnel: telle est l'ambition de la consultation lancée.

jouer au Bois

Le jury a retrouvé tous ces objectifs dans le projet lauréat: dans une composition spatiale inventive et ludique, il offre une nouvelle lisière généreuse à la forêt existante. Été comme hiver, les promeneurs pourront y «jouer au Bois».

Et le parti proposé laisse imaginer le devenir du Bois: s'y égrèneront au fil de la promenade dans un site exceptionnel les nouvelles aspirations des promeneurs du parc urbain.

M^{me} Emmanuelle BONNEMAISON, architecte-paysagiste FSAP, présidente du jury

1. «The papers of Frederick Law Olmsted», A classic park plan, 1866

«Montre, ne dis pas»¹

Ce concours, qui vise à réaménager un espace de loisirs, est le point de départ d'un projet bien plus ambitieux. Le Bois-de-la-Bâtie, c'est aussi un parc animalier, un cimetière, une promenade le long du Rhône, des terrains de sport, des restaurants et, peut-être avant tout, une forêt urbaine qu'il s'agit de mettre en valeur.

Ces dernières décennies, l'aménagement de ce parc s'est fait par à-coups, sans vision d'ensemble, des affectations ont été insérées dans le site sans cohérence. Les qualités du parc, créé à la fin du XIX^e siècle, promenades pittoresques, grande prairie, belvédères sur la ville, ont lentement disparu pour se fondre dans un ensemble devenu banal.

Dans l'inconscient collectif, le Bois-de-la-Bâtie est situé aux confins de la ville; l'on s'y rend en voiture tellement son accessibilité est problématique. Cette vision correspond à une réalité en passe d'être dépassée. Au pied du Bois se trouve le site du PAV*, qui constitue le plus grand projet de développement urbain que Genève ait connu ces cinquante dernières années. Avec l'arrivée du tram et prochainement de la Voie verte d'agglomération, le Bois-de-la-Bâtie deviendra un des parcs majeurs du Grand Genève.

L'ambition de la Ville de Genève est de travailler en partenariat avec la Ville de Lancy, pour étendre ce parc le long du Rhône, investir de nouveaux lieux au-delà du pont Butin, afin d'offrir une continuité d'espaces de loisirs et de nature jusqu'aux Evaux.

Pour développer cette vision, nous aurions pu mener de longues études à grande échelle, qui auraient probablement été dépassées par la réalité au moment des premiers travaux.

Nous sommes convaincus que des sites aussi complexes doivent être abordés avec des méthodes novatrices.

Le projet issu de ce concours pose une première pierre, son développement nous offrira des pistes qui permettront d'affiner les prochaines étapes de planification.

M. Daniel OERTLI, architecte paysagiste, chef du service des espaces verts, Ville de Genève

1. Sennett Richard, «Ce que sait la main. La culture de l'artisanat», traduit de l'américain par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Albin Michel, 2010, 403 p.

*(Praille-Acacias-Vernets)



Périmètre du concours

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'aménagement en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions cantonales, nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJECTIFS DU CONCOURS

Le Bois-de-la-Bâtie est un espace emblématique de l'agglomération genevoise comme lieu de détente et de loisirs. Ce site s'intègre au paysage remarquable des bords de l'Arve et du Rhône.

Il se situe également au sein d'importants développements à venir, avec l'arrivée du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), l'urbanisation en cours dans le quartier des Marbriers et le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). Le passage de la Voie verte inscrira le Bois-de-la-Bâtie dans un parcours à l'échelle de l'agglomération.

Au centre d'enjeux territoriaux importants, son accessibilité n'est aujourd'hui pas optimale alors que sa fréquentation sera toujours plus accrue.

Le parc initial s'est transformé au fil du temps, sans véritable vision, et ne répond plus aux attentes actuelles de la population.

Les nombreux projets connexes et l'état vétuste de l'ensemble des équipements mettent en évidence la nécessité d'établir les bases d'une stratégie de valorisation du Bois-de-la-Bâtie.

Soucieux d'apporter une réponse innovante aux problématiques évoquées ci-dessus, le maître de l'ouvrage a arrêté les objectifs suivants:

- offrir aux habitants de la Ville de Genève et des communes avoisinantes un espace de loisirs et de détente à la fois convivial et généreux;
- renouveler le statut du Bois-de-la-Bâtie: lieu désuet et excentré, il devient un parc ludique où l'on peut expérimenter la nature en ville.

04 / PROGRAMME

Les trois objets sur lequel porte le concours, à savoir une place de jeux, une pataugeoire et la transformation de deux bâtiments, devront former un ensemble cohérent et lisible parfaitement intégré au site. La place de jeux et la pataugeoire doivent être conçues comme un tout, du point de vue des usages comme de l'aménagement, et non comme des éléments simplement mis côte à côte.

PLACE DE JEUX

La Ville de Genève souhaite que cette place de jeux ne soit pas composée de jeux catalogues, mais qu'elle soit développée spécifiquement pour ce site. Une attention particulière sera apportée à l'accessibilité de la place de jeux par les personnes à mobilité réduite, qu'ils soient enfants ou parents. Certaines installations ludiques devront être destinées (pas exclusivement) aux enfants en situation de handicap. Cette place de jeux offrira une large palette de supports ludiques suscitant aussi bien des jeux moteurs que des jeux symboliques ainsi que des interactions sociales.

PATAUGEOIRE

La pataugeoire existante sera démolie; la nouvelle pataugeoire pourrait être considérée comme un aménagement ludique, inondable. Elle respectera les prescriptions du Bureau de prévention des accidents (bpa) en termes de sécurité et de profondeur d'eau. La surface du plan d'eau sera d'environ 350m². Les concurrents sont invités à réfléchir à un usage sur 12 mois et non uniquement sur la période estivale.

PAVILLON DE PLEIN AIR ET MAISONNETTE

Pavillon de plein air

Construit en 1913 sous l'appellation de «galerie de cure d'air», ce pavillon est actuellement utilisé par le service de la petite enfance comme centre de loisirs. Ce bâtiment a été construit dans le courant hygiéniste de la fin du XIX^e siècle dans un souci de transmettre aux jeunes générations certains principes éducatifs et de leur offrir des activités de plein air. Il est destiné à devenir l'infrastructure d'animation du nouvel aménagement, un lieu pour des activités en lien avec la nature et des ateliers pour les enfants. La Ville y proposera des activités de loisirs et culturelles; un espace favorisant l'intégration, l'entraide et l'échange. Les interventions sur ce bâtiment se limiteront à des transformations intérieures, des modifications de gabarit ne sont pas souhaitées. Les concurrents sont invités à réfléchir à une meilleure relation entre le bâtiment et les nouveaux aménagements ludiques.

Maisonnette

Cette construction, propriété de la Ville de Genève, date du début du XX^e siècle et a été édifée pour servir de maison au gardien du Bois. Elle est aujourd'hui louée à un privé. Pour des raisons de procédures; la temporalité de son aménagement pourrait ne pas être simultanée à celle du projet d'ensemble. Les interventions sur ce bâtiment se limiteront à des transformations intérieures; des modifications de gabarit ne sont pas souhaitées.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE

La topographie du site a été passablement modifiée par rapport au projet du début du XX^e siècle.

D'un grand pré s'inscrivant dans la pente naturelle du plateau, le site a lentement évolué vers un espace fortement compartimenté par les terrassements successifs liés aux différentes affectations aujourd'hui présentes (terrains de sport, pataugeoire, etc.). Ces mouvements de terrains forment à l'heure actuelle autant de limites qui rendent le site peu lisible.

Les projets porteront une attention particulière aux tracés et plantations structurants initiaux. Ils témoigneront d'une bonne compréhension des volontés et objectifs de développement de l'ensemble du Bois-de-la-Bâtie.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

- qualité paysagère générale du projet et insertion dans le site évolutif du Bois-de-la-Bâtie;
- qualités ludiques et caractère original de la place de jeux et de la pataugeoire;
- durabilité et simplicité (choix des matériaux, gestion des eaux de surface, etc.), économie des moyens;
- intégration des bâtiments à l'environnement paysager et au projet proposé;
- capacité du projet à déclencher le processus de requalification du Bois-de-la-Bâtie.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif et l'ordre dans lequel ils sont énoncés ne correspond pas forcément à un ordre de priorité.

06 / JURY

Présidente	M^{me} Emmanuelle BONNEMAISON , architecte-paysagiste FSAP, Lausanne (VD)
Vice-présidente	M^{me} Isabelle CHAROLLAIS , architecte EAUG SIA, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres professionnels	M^{me} Stéphanie PERROCHET , architecte-paysagiste FSAP, Corcelles (NE) M. Pascal GYSIN , architecte-paysagiste HES FSAP, Sissach (BL) M. Daniel FURRER , architecte EPF SIA, Montreux (VD) M. Daniel OERTLI , architecte-paysagiste HES FSAP, chef du service des espaces verts, Ville de Genève M. Philippe MEYLAN , architecte EPF SIA, directeur, direction du patrimoine bâti, Ville de Genève M^{me} Nadia MERZOUG , architecte HES, service de la petite enfance, Ville de Genève
Suppléant-e-s	M. Dominique GUÉRITTEY , architecte DPLG, chef du service travaux et constructions, Ville de Lancy (GE) M^{me} Amélie ROUSSEAU , architecte-paysagiste HES, cheffe de projet espaces publics et paysage, DGNP, Etat de Genève
Membres non professionnels	M^{me} Isabelle WIDMER , cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève M^{me} Anne-Françoise WITTGENSTEIN , responsable de la filière thérapie psychomotrice, HES SO / Genève
Coordinateur du concours	M. Patrick MÜLLER , architecte-paysagiste HES, service des espaces verts, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr. 85'000.– HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	2 octobre 2012
Questions	jusqu'au 12 novembre 2012
Réponses du jury sur SIMAP	dès le 26 novembre 2012
Rendu des projets	8 février 2013
Jugement	dès le 20 février 2013
Remise des prix et inauguration	26 mars 2013 à 12h
Exposition des projets	du 26 mars au 13 avril 2013

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu dix-neuf inscriptions. Dix-neuf projets ont été remis à l'organisateur.

01 L'AVENTURE ALPINE	11 PETIT GIBUS
02 promenade 012	12 aire libre
03 FEUILLAGE	13U...TUBE...
04 FORMESAJOUER	14 Promenons-nous
05 LESLISIERES	15 'Rababou'
06 YAKARI!	16 lichenPLAY
07 4815162342	17 histoiredeau
08 27NLX3941	18 Jeune Eve
09 BBHG0704	19 BASSINS VERSANTS
10 ECOTONE	

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 12 au 15 février 2013, par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M^{me} Laurence COCHARD, architecte, adjointe de direction, direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

M. François KUNZ, coordinateur écoles et quartiers, service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

M. Arthur SCHAFFNER, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

M. Olivier ROBERT, architecte paysagiste, adjoint de direction, service des espaces verts, Ville de Genève

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les 20 et 21 février 2013.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets pour l'ensemble des membres du jury, devant les planches.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges.

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Après une visite du site en commun, l'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants:

- qualité paysagère générale du projet et insertion dans le site évolutif du Bois-de-la-Bâtie;
- qualités ludiques et caractère original de la place de jeux et de la pataugeoire.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants:

01 L'AVENTURE ALPINE	12 aire libre
02 promenade 012	13U...TUBE...
05 LESLISIERES	15 'Rababou'
08 27NLX3941	17 histoiredeau
09 BBHG0704	18 Jeune Eve
11 PETIT GIBUS	19 BASSINS VERSANTS

12.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

03 FEUILLAGE	10 ECOTONE
06 YAKARI!	16 lichenPLAY

12.7 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement. Le jury décide de ne repêcher aucun projet.

12.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.05 du programme du concours.

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 04 FORMESAJOUER	Fr. 40'000.– HT
2^e rang – 2^e prix	n° 07 4815162342	Fr. 30'000.– HT
3^e rang – 3^e prix	n° 14 Promenons-nous	Fr. 15'000.– HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des propositions rendues, qui lui ont permis de bien comprendre les enjeux de ce concours et de débattre de manière fructueuse des différentes caractéristiques des projets.

De manière générale, le jury a relevé l'extrême complexité d'intervenir dans un lieu présentant de telles qualités paysagères. Grâce à la visite du site effectuée en commun et à des discussions riches et animées, le jury a pu se constituer une lecture commune du site, identifier la somme des contraintes et opportunités et mesurer le niveau élevé d'inventivité et de pertinence nécessaire pour répondre aux questions complexes posées aux concurrents.

Fort de ces constats, le jury est convaincu que le projet n° 04, «FORMESAJOUER» désigné à l'unanimité au premier rang, premier prix, possède une grande finesse, des qualités spatiales et des opportunités ludiques indéniables et toutes les potentialités qui lui permettront de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage. A l'unanimité, le jury recommande donc au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet «FORMESAJOUER».

Pour le développement du projet, le jury formule les recommandations suivantes:

De manière générale, le projet doit être développé en vue d'optimiser le potentiel d'usage de la topographie ludique proposée. Le jury est convaincu que le bureau lauréat sera à même de conserver les qualités des espaces proposés tout en tenant compte de l'ouverture sur la grande prairie qui devra être conservée.

Le développement du projet, qui devra se faire en conservant à l'aménagement ses qualités essentielles, devra prendre en compte les points suivants :

- développer le système des « collines » en tenant impérativement compte des contraintes d'usage, de mise en œuvre et d'entretien. Elles devraient être traitées comme des éléments de jeux différenciés, avec une matérialisation adaptée ;
- renforcer l'ouverture visuelle de la « lisière jeu », en diminuant le nombre d'arbres et la hauteur des buttes. Si un important travail de la topographie dans la partie sud du périmètre est utile pour l'intégration du talus des terrains de sports, les volumes devront s'adoucir dans la partie nord ;
- poursuivre les réflexions sur l'usage été / hiver ;
- entreprendre une réflexion sur la forêt et son éclaircissement ponctuel ;
- continuer la promenade amorcée par la proposition de ce projet, notamment le long du nant Manant et en direction du parc animalier ;
- développer le travail sur les jeux pour renforcer l'adéquation entre les éléments proposés et la topographie ludique.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'associer un concepteur de jeux au bureau lauréat, qui s'inscrit dans ses intentions ludiques pour développer les aires de jeux, afin de garantir un résultat à la hauteur des attentes. Il recommande également de profiter de ce projet pour créer des meilleures liaisons avec le parc animalier au nord (la volièrre) et la commune de Lancy au sud.

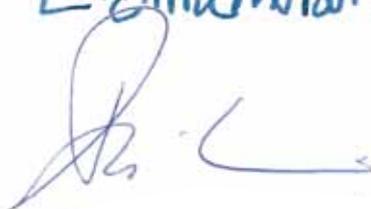
Le maître de l'ouvrage accepte ces propositions et s'engage à les mettre en œuvre dès le démarrage des études.

14 / APPROBATION DU JURY

Présidente

M^{me} Emmanuelle BONNEMAISONHandwritten signature of E. Bonnemaison in blue ink.

Vice-présidente

M^{me} Isabelle CHAROLLAISHandwritten signature of Isabelle Charollais in blue ink.

Membres professionnels

M^{me} Stéphanie PERROCHET**M. Pascal GYSIN****M. Daniel FURRER****M^{me} Anne-Françoise WITTGENSTEIN**Four handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed to the left.

Membres maître d'ouvrage

M. Daniel OERTLI**M^{me} Isabelle WIDMER BISEVAC****M. Philippe MEYLAN****M^{me} Nadia MERZOUG**Four handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed to the left.

Suppléant-e-s

M. Dominique GUERITEY**M^{me} Amélie ROUSSEAU**Two handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed to the left.

15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS

par ordre de prix

1^{er} rang | 1^{er} prix **Projet n° 04**
FORMESAJOUER

Bureau pilote

PROAP WORLD – LANDSCAPE ARCHITECTURE, LDA

19 – 6°, rua Dom Luis | | 1200-149 Lisbonne | Portugal

Collaborateurs

João António Ferreira Nunes | Camilo Cortesão dos Santos Pinto | Maria das Mercês Martins
de Aguiar Vieira | Iñaki Zoilo | Ana Margarida Henriques | Luís Pena | David Fonseca
Andrea Battocchi

2^e rang | 2^e prix **Projet n° 07**
4815162342

Bureau pilote

In situ – Paysages et Urbanisme – SAS Jalbert & Associés

8, quai Saint-Vincent | 69001 Lyon | France

Collaborateurs

Emmanuel Jalbert | Yann Chabod | Julien Petiot | Julien Baby

Bureaux partenaires

G.M. Architectes Associés SA

5, place de Jargonnant | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Lucia Travaglini | Sébastien Bilodeau

Caracol, les jeux grandeur nature

18, rue du 14 juillet | 93310 Le Pré-Saint-Gervais | France

Collaborateur

Luc Mas

3^e rang – 3^e prix

Projet n° 14

PROMENONS-NOUS

Bureau pilote

Territoires sàrl

22, rue Mégevand | 25000 Besançon | France

31, route de Chêne-Bougeries | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Philippe Convercey | Frank Mathé | Etienne Voiriot | Samuel Enjolras | Virginie Lolivier

Carole Bertrand | Delphine Dubreuil

Bureaux partenaires

ON Agence de Conception Lumière

36, boulevard de Picpus | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Vincent Thiesson | Céline Panadero | Sarah Debaene | Alexia Bazzigalupi | Myriam Laval

Jean Dru | Laurentine Gazeaud | Michael Cidolit

Atelier de Vincey – Scherrer Constructions spéciales

4, avenue de la Loge Blanche | 88000 Epinal | France

Collaborateurs

Jean-Jacques Bernhard | Florence Gharib | Serge Orlik | Jean-Paul Scherrer

Charles-Henri Tachon, architecture et paysage

10bis, rue Bisson | 75020 Paris | France

Collaborateurs

Charles-Henri Tachon | Benjamin Cros | Emma Saintonge | Camille Cochet

Anne Saint-Jean | Mélissa Ferrer

PROJETS NON PRIMÉS

par ordre d'arrivée

Projet n° 01

L'AVENTURE ALPINE

Bureau pilote

darius golchan atelier d'architecture et d'urbanisme & Alexia Turlin artiste plasticienne

114, rue de Lyon | case postale 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Alexia Turlin | Darius Golchan | Alvaro Escudero

Projet n° 02

promenade012

Bureau pilote

Giuseppe Iodice | Francesco Iodice | Marcello Silvestre | Francesco Maisto

52, via G.Sanfelice | 81031 Aversa (CE) | Italie

Collaborateurs

Giovanni Di Santo | Alexia Gargiulo | Anna Fraire

Projet n° 03

FEUILLAGE

Bureau pilote

Giada Calcagno architetto | Paola D'Alfonso architetto

1 int.2, via Antonio Cecchi | 00153 Rome | Italie

Collaborateurs

Giorgia Trenta | Claudio Cortese | Stefano Foa' | Elisabetta Scio

Projet n° 05

LESLISIERES

Bureau pilote

Léa HOMMAGE paysagiste

6, rue de Brosses | 44100 Nantes | France

Collaborateur

Léa Hommage

Bureau partenaire

Nelobo atelier d'architecture

4, ruelle des Forges | 44400 Rezé | France

Collaborateur

Olivier Boucheron

Projet n° 06

YAKARI!

Bureau pilote

Groupement temporaire**Stephan Meleshko architecte paysagiste****maOlemmezero | Alberto Iacovoni | Ketty Di Tardo | Luca La Torre**

4, rue de la Scie | 1207 Genève | Suisse

15, via G. Libetta | 00154 Rome | Italie

Collaborateurs

Domenica Fiorini | Elisa Martorelli | Silvia Pirrera

Projet n° 08

27NLX3941

Bureau pilote

Atelier Do Beco da Bela Vista Arquitectura Paisagista Lda.

42, rua Raul Brandão | andar 2 | 4150-631 Porto | Portugal

Collaborateurs

Luís Miguel Albuquerque Guedes de Carvalho | Miguel Pinto Rodrigues Guedes de Carvalho

Francisco Bernardo Albuquerque Guedes de Carvalho | Nuno Miguel Saraiva Lima Leite Costa

Projet n° 09**BBHG0704**

Bureau pilote

Praxys paysage et territoire

155, rue de Belleville | 75019 Paris | France

Collaborateurs

François Herisset | Caroline Barthelmebs | Jean François Gauthier | Solène Tanguy

Bureau partenaire

EST-CE AINSI sàrl d'architecture

3, rue Elisée Reclus | 93300 Aubervilliers | France

Collaborateurs

Xavier Wrona | Meredith Black | Flora Reymond

Projet n° 10**ECOTONE**

Bureau pilote

In Situ SA architectes paysagistes

72, avenue des Alpes | case postale 1127 | 1820 Montreux 1 | Suisse

Collaborateurs

Bruno Aeschlimann | Yann Bergeot | Philippe Clochard | Raoul Vallat

Bureaux partenaires

Véronique Favre, architecte

28, rue de Montbrillant | 1201 Genève | Suisse

Collaborateur

Lola Rodriguez

Véronique Goel, artiste

9, rue Jean-Jaquet | 1201 Genève | Suisse

Projet n° 11**PETIT GIBUS**

Bureau pilote

Pascal Heyraud architecte paysagiste

5a, Faubourg de la Gare | 2002 Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Pascal Heyraud | Giulia Vanni

Bureau partenaire

Architectures & Paysages – David Hamerman

8bis, impasse Reynes | 34070 Montpellier | France

Collaborateurs

David Hamerman | Marjan Sansen | Clara Bryon | Guillaume Charles | Denis Martinez

Projet n° 12**aire libre**

Bureau pilote

OXALIS architectes paysagistes associés sàrl

19, rue de Veyrier | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Blaise Bourgeois | Thomas Cattin | Yannick De Antoni | Maria Gil Roman | Hikari Kikuchi

Bureau partenaire

BUREAU A

12, rue de Grenus | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Leopold Banchini | Daniel Zamarbide | Angelo Rena

Projet n° 13**....U...TUBE...**

Bureau pilote

PAYSAGESTION SA

12, rue de la Louve | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Olivier Lasserre | Julie Imholz | Charlotte Thietart | Hélène Lecocq | Justine Peguiron

Klaus Holzhausen (consultant externe)

Bureaux partenaires

Kaptein Roodnat

410-412, van Diemenstraat | 1013 CR Amsterdam | Pays-Bas

Collaborateurs

Marleen Kaptein | Stijn Roodnat

MIDarchitecture sàrl

27, rue Louis-Favre | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Muriel Zimmermann | Mical Mercier Oulevey

Projet n° 15**rababou**

Bureau pilote

B EGLINGER + BRYAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GmbH

13, Tullaweg | 8753 Mollis | Suisse

Collaborateurs

Jonas Beglinger | Jeremy Bryan | Valentin Wyss

Bureau partenaire

LVPH architectes sàrl

29, rue de Romont | 1700 Fribourg | Suisse

Collaborateurs

Paul Humbert | Léa Mesples

Projet n° 16**Lichen PLAY**

Bureau pilote

Alain Etienne Architectes-Paysagistes

7, chemin du Fief-de-Chapitre | 1213 Petit-Lancy | Suisse

Collaborateurs

Alain Etienne | Yves Michelena

Bureau partenaire

Eslava y Tejada Arquitectos

14, Calle Benito Gutierrez | local bajo izquierda | 28008 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Miguel Tejada | Laura Jeschke

Projet n° 17**HISTOIREDEAU**

Bureau pilote

Camillo Magni Architetto Paysagista

40, via Maffucci | 20158 Milan | Italie

Bureau partenaire

Lucia Paci Architetto

40, via Maffucci | 20158 Milan | Italie

Projet n° 18**Jeune Eve**

Bureau pilote

Verzone Woods Architectes sàrl

20, route de Flendruz | 1659 Rougemont | Suisse

Collaborateurs

Craig Verzone | Cristina Woods | Jeremy Pamingle | Simon Schmid | Dimitra Theochari

Marta Tomasiak

Projet n° 19**BASSINS VERSANTS**

Bureau pilote

EYRE-architecture

11, boulevard d'Yvoy | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Loïc Chareyre | Liliana Rosa | Iona Moner

Bureau partenaire

Gregory Brunisholz Design

11, boulevard d'Yvoy | 1205 Genève | Suisse

Collaborateur

Gregory Brunisholz

Le projet investit l'ensemble du périmètre du concours avec une lisière de formes topographiques et d'arbres dans laquelle s'insèrent les différents éléments du programme.

Cette approche crée une unité qui permet de traiter en finesse les articulations du projet avec le parc environnant. Ce dispositif respecte l'histoire du site et inscrit les perspectives de son évolution dans une logique de continuité.

Le projet parvient à tirer profit de la rupture de terrain induite par la construction des terrains de football, en la prolongeant pour lui donner un sens et tirer parti de cette topographie.

De grands arbres se déploient le long de la promenade principale maintenue. Le traitement du parcours entre les deux bâtiments assure une liaison douce sans obstacle et favorise une connexion ultérieure du projet avec le reste du site, ainsi qu'avec les quartiers urbains à l'extérieur. Le projet reconnaît la future Voie verte Bernex-Jonction.

Dans cette lisière généreuse se déploient plusieurs pôles d'activités et des espaces de jeux pour les différents groupes d'âges. Les éléments ludiques – pour la plupart construits en bois – se combinent avec les collines. Les secteurs ne sont pas circonscrits ou clôturés, les usagers pourront facilement passer d'un espace à un autre, l'ensemble devient une promenade. La nature et la disposition des surfaces permet aussi leur appropriation par des familles pour des jeux variés et libres. Une image bucolique se dégage du site.

Le pavillon conserve son orientation initiale, la façade sud est vitrée, un couvert léger et des jeux pour les enfants en bas âge sont implantés de ce côté: le pavillon reste ainsi partie intégrante de l'aménagement. Au nord de celui-ci se trouvent les bassins de la pataugeoire avec ses jeux d'eau; cette surface minérale reste utilisable en hiver pour d'autres usages. La répartition des bassins permet un investissement libre de l'espace. Le projet propose une végétalisation de la façade nord du pavillon et adosse ainsi la place pataugeoire contre le bâtiment presque fermé. Un deuxième couvert est situé sur cette place.

Au nord du parcours ludique, la maisonnette s'entoure d'une suite de placettes et terrasses, où est implanté un troisième abri couvert. L'aménagement de la maisonnette respecte le programme. L'ensemble crée une entrée bien lisible dans ce nouvel espace.

Le jury apprécie ce travail tout en finesse. La notion de lisière, le choix des jeux en bois, l'emplacement et la forme des surfaces minérales, les liens créés avec tous les éléments existants sont justes et bien pensés. Le projet offre des propositions de qualité pour tous les éléments du programme et offre en même temps une grande ouverture pour l'évolution ultérieure du parc historique. Toutefois, le jury regrette le trop grand nombre d'arbres proposé ainsi que la hauteur des buttes qui ferme la vue dégagée sur la grande prairie, espace ouvert important au cœur d'une urbanisation dense.

2^e rang | 2^e prix

Projet n° 07

4815162342

Bureau pilote

In situ – Paysages et Urbanisme – SAS Jalbert & Associés

8, quai Saint-Vincent | 69001 Lyon | France

Collaborateurs

Emmanuel Jalbert | Yann Chabod | Julien Petiot | Julien Baby

Bureaux partenaires

G.M. Architectes Associés SA

5, place de Jargonnant | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Lucia Travaglini | Sébastien Bilodeau

Caracol, les jeux grandeur nature

18, rue du 14 juillet | 93310 Le Pré-Saint-Gervais | France

Collaborateur

Luc Mas

Le projet replace le Bois-de-la-Bâtie dans une relation avec le territoire et offre une vision prospective du rôle de ce parc dans l'agglomération en développement. Il capte l'urbanisation dense de la ville de Lancy, propose une connexion avec l'entrée de la promenade des Crêtes et le PAV pour faire évoluer l'image du parc.

Le projet s'appuie, pour la composition de l'espace, sur des connexions nécessaires pour l'urbanisation future. Ces axes génèrent les nouveaux espaces du projet et les segmentent. Mais ils se basent sur des éléments arbitraires, qui ne devraient pas être déterminants. D'une part, les accroches que propose le projet (les deux grands axes) côté Lancy sont à l'état de projet d'étude et non définies, d'autre part, l'un des tracés directeurs du projet affirme les limites du terrain de sport qui n'est pas un élément pérenne. Les pontons bois ne s'accrochent pas au territoire, ni aux chemins existants du Bois.

La forêt de jeux exprime un développement de la surface forestière qui offre un usage ludique en référence à l'espace boisé. Elle est généreuse et recèle un bon potentiel d'utilisation. La diversité d'objets ludiques permet d'explorer plusieurs facettes du jeu. Il est appréciable que l'usage par les personnes à mobilité réduite (PMR) ait été pris en compte.

L'aménagement de la place inondable a un caractère très urbain, elle constitue le geste fort du projet. Elle offre différents usages – jeux d'eau, place de spectacles – et permet ainsi le développement du lien social. La construction d'un gradin monumental, dans le talus généré par le terrain de sport, conforte la position de celui-ci alors que son emplacement pourrait être revu.

L'intervention sur la maisonnette est mesurée mais peu significative.

La place inondable est composée comme si le bâtiment était perméable, mais la treille fermée scinde la place en deux espaces non connectés. La partie sud devient ainsi un arrière sans qualité ni caractère spécifique.

La segmentation du site est regrettable car il n'y a aucun lien ni espace de transition entre les différents espaces, entre les espaces de jeux et la prairie, entre la place et le sud du pavillon.

Le geste est généreux et visionnaire à l'échelle du territoire. Cependant le jury n'est pas convaincu du parti pris du projet qui, par les axes qu'il définit, fige l'évolution du site.

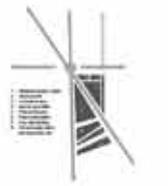
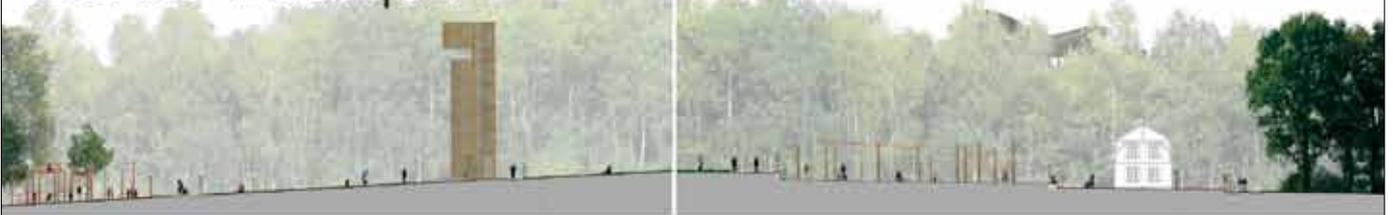
Genève

Aire de jeux du Bois de la Bâtie

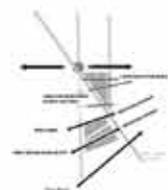


L'orée Ludique

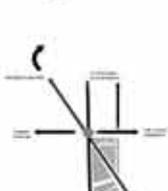
4815162342



Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.



Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.



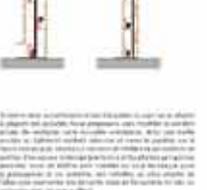
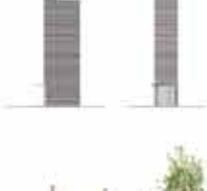
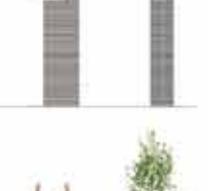
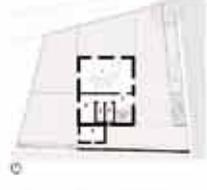
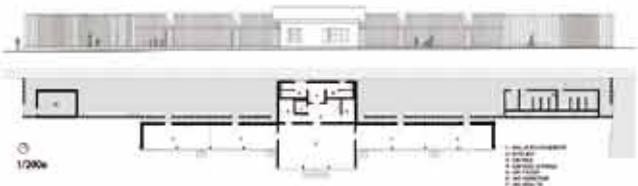
Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.



Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.



Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.



Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.

Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.

Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.

Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.

Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.

Le plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des différents équipements. Les zones de jeux sont réparties de manière à assurer une continuité de l'espace ludique et à favoriser la découverte de l'environnement.



3^e rang | 3^e prix

Projet n° 14

PROMENONS-NOUS

Bureau pilote

Territoires sàrl

22, rue Mégevand | 25000 Besançon | France

31, route de Chêne-Bougeries | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Philippe Convercey | Frank Mathé | Etienne Voiriot | Samuel Enjolras

Virginie Lolivier | Carole Bertrand | Delphine Dubreuil

Bureaux partenaires

ON Agence de Conception Lumière

36, boulevard de Picpus | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Vincent Thiesson | Céline Panadero | Sarah Debaene

Alexia Bazzigalupi | Myriam Laval | Jean Dru | Laurentine Gazeaud

Michael Cidolit

Atelier de Vincey – Scherrer Constructions spéciales

4, avenue de la Loge Blanche | 88000 Epinal | France

Collaborateurs

Jean-Jacques Bernhard | Florence Gharib | Serge Orlik

Jean-Paul Scherrer

Charles-Henri Tachon, architecture et paysage

10bis, rue Bisson | 75020 Paris | France

Collaborateurs

Charles-Henri Tachon | Benjamin Cros | Emma Saintonge

Camille Cochet | Anne Saint-Jean | Mélissa Ferrer

Le projet reprend le principe du cheminement existant le long de la lisière de la forêt et y accroche du nord au sud des parcours perpendiculaires comme autant de jetées, entre lesquelles sont installées les zones de jeux et la pataugeoire.

Ces jetées sont longées de lignes d'eau issues du ruisseau historique.

L'ancien alignement de marronniers qui entoure la grande prairie est reconnu et renforcé.

Une nouvelle lisière, plantée d'arbres, se développe ponctuellement autour des poches d'activités.

La partie végétale du projet est complète et enrichit la proposition de nouveau paysage.

Les bâtiments, maisonnette au nord et pavillon de plein air au sud, restent en dehors de la composition, extérieurs au parti du projet.

Les matériaux des sols mettent en évidence les notions de transition entre circulations et espaces d'activités.

Les jeux sont organisés par classes d'âges de façon un peu simpliste, mais sont par ailleurs très détaillés.

Le jury apprécie le jeu d'interpénétration entre arbres et herbe, composant une transition originale entre le plein de la forêt et le vide de la prairie. Ce système en peigne suggère une fluidité potentiellement enrichissante.

Le jury regrette le rapport quelque peu rigide entre le mobilier linéaire des cheminements et les dessins fluides des activités ludiques.

De façon générale, il est estimé que les espaces de jeux sont trop denses, ne tirant que peu profit des potentiels de liberté disponibles.

La gestion de la topographie est simple et garantit une continuité spatiale du nord au sud, sans mouvements de terre inutiles.

Le pavillon de plein air est lourdement transformé, et voit son orientation renversée; s'ouvrant désormais au nord, il risque de voir le programme scolaire remis en question, alors que son ouverture historique au sud était justifiée par un parti pris hygiéniste.

L'étude d'éclairage proposée n'enrichit pas le projet de façon explicite. Aucun éclairage d'ambiance n'est souhaité à proximité de la forêt. A contrario, la demande du maître de l'ouvrage d'aborder le thème des saisons manque à l'appréciation du projet.

Promenons-nous...



LIGÈRE

BLANC CHAUD

3000K

BLANC NEUTRE

4000K

BLANC FILTRÉ

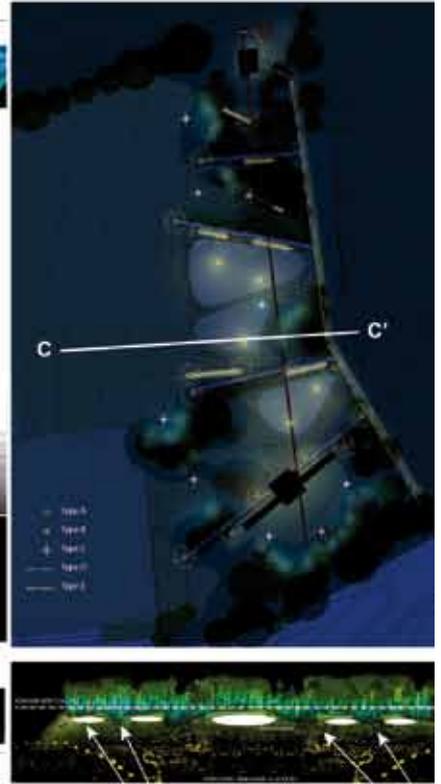
Lumière Colorée

Le principe

Le projet de Lumière est basé sur le principe de la lumière douce et chaude, qui crée une atmosphère accueillante et relaxante. Les couleurs de la lumière sont choisies pour créer une ambiance sereine et apaisante. Les éclairages sont installés dans les arbres et sur des poteaux, ce qui permet de créer une lumière douce et diffuse. Les éclairages sont installés dans les arbres et sur des poteaux, ce qui permet de créer une lumière douce et diffuse.

Le principe de la lumière

Le principe de la lumière est basé sur le principe de la lumière douce et chaude, qui crée une atmosphère accueillante et relaxante. Les couleurs de la lumière sont choisies pour créer une ambiance sereine et apaisante. Les éclairages sont installés dans les arbres et sur des poteaux, ce qui permet de créer une lumière douce et diffuse. Les éclairages sont installés dans les arbres et sur des poteaux, ce qui permet de créer une lumière douce et diffuse.



PROJET DE MAISON

Le projet de maison est basé sur le principe de la simplicité et de la fonctionnalité. La maison est conçue pour offrir un espace de vie ouvert et lumineux, avec une grande terrasse et une vue dégagée sur le jardin. Les matériaux utilisés sont de qualité et durables, ce qui garantit une construction solide et pérenne. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages, ce qui permet de profiter pleinement de la maison et de son environnement.



PROJET DE MAISON

Le projet de maison est basé sur le principe de la simplicité et de la fonctionnalité. La maison est conçue pour offrir un espace de vie ouvert et lumineux, avec une grande terrasse et une vue dégagée sur le jardin. Les matériaux utilisés sont de qualité et durables, ce qui garantit une construction solide et pérenne. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages, ce qui permet de profiter pleinement de la maison et de son environnement.



PROJET DE MAISON

Le projet de maison est basé sur le principe de la simplicité et de la fonctionnalité. La maison est conçue pour offrir un espace de vie ouvert et lumineux, avec une grande terrasse et une vue dégagée sur le jardin. Les matériaux utilisés sont de qualité et durables, ce qui garantit une construction solide et pérenne. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages, ce qui permet de profiter pleinement de la maison et de son environnement.



Projet n° 01

L'AVENTURE ALPINE

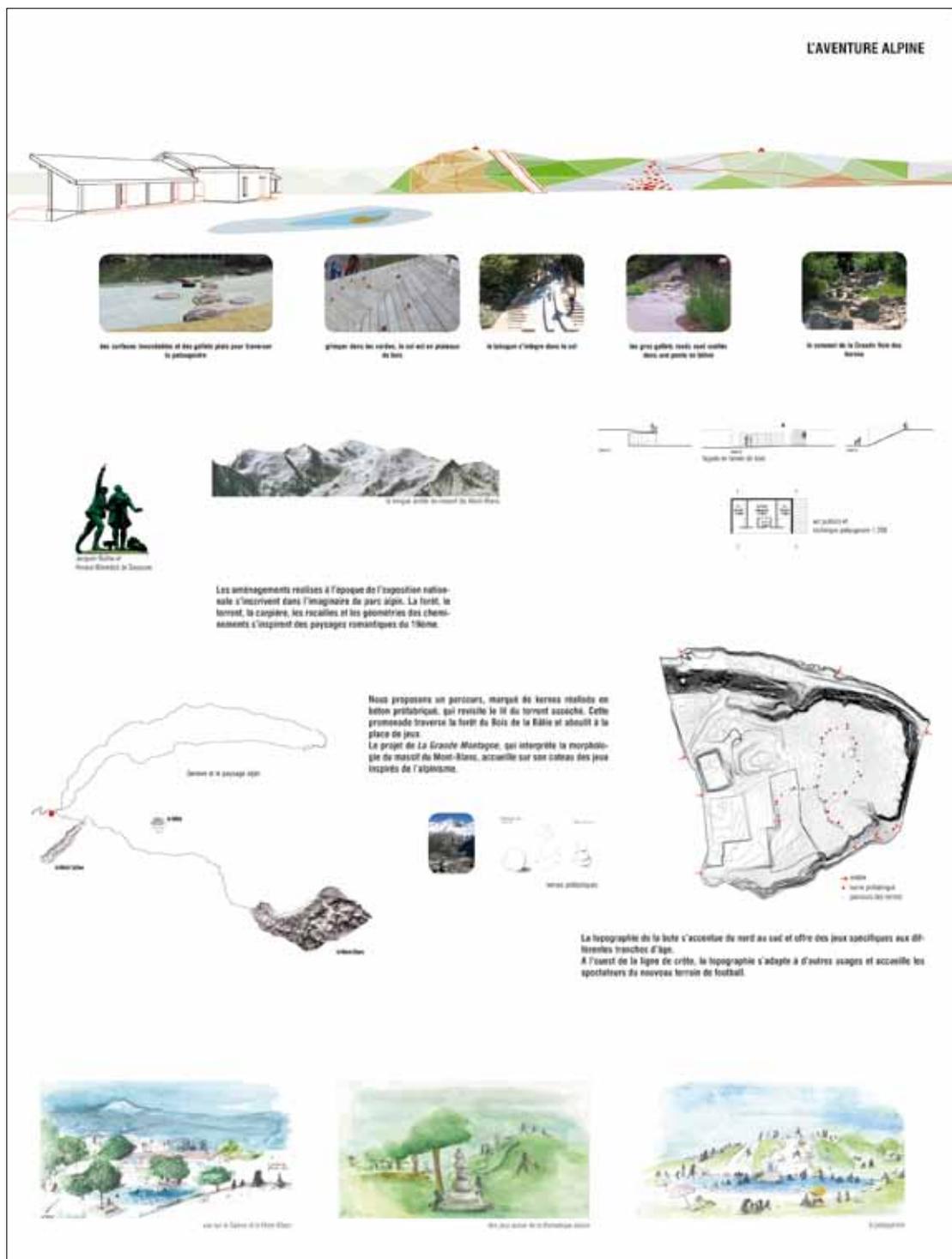
Bureau pilote

darius golchan atelier d'architecture et d'urbanisme
& Alexia Turlin artiste plasticienne

114, rue de Lyon | case postale 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Alexia Turlin | Darius Golchan | Alvaro Escudero



Projet n° 02

promenade012

Bureau pilote

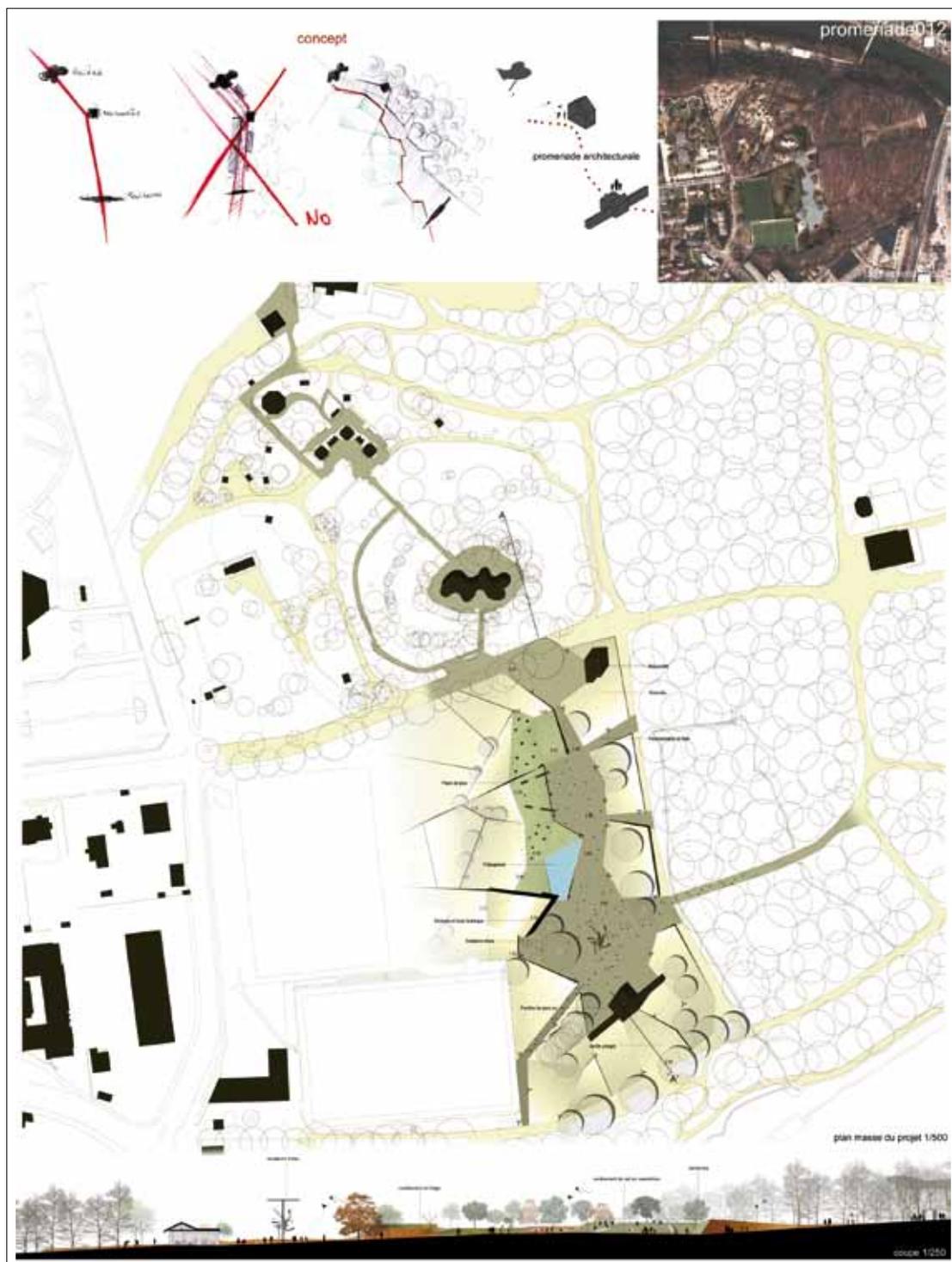
Giuseppe Iodice | Francesco Iodice | Marcello Silvestre

Francesco Maisto

52, via G.Sanfelicce | 81031 Aversa (CE) | Italie

Collaborateurs

Giovanni Di Santo | Alexia Gargiulo | Anna Fraire



Projet n° 03

FEUILLAGE

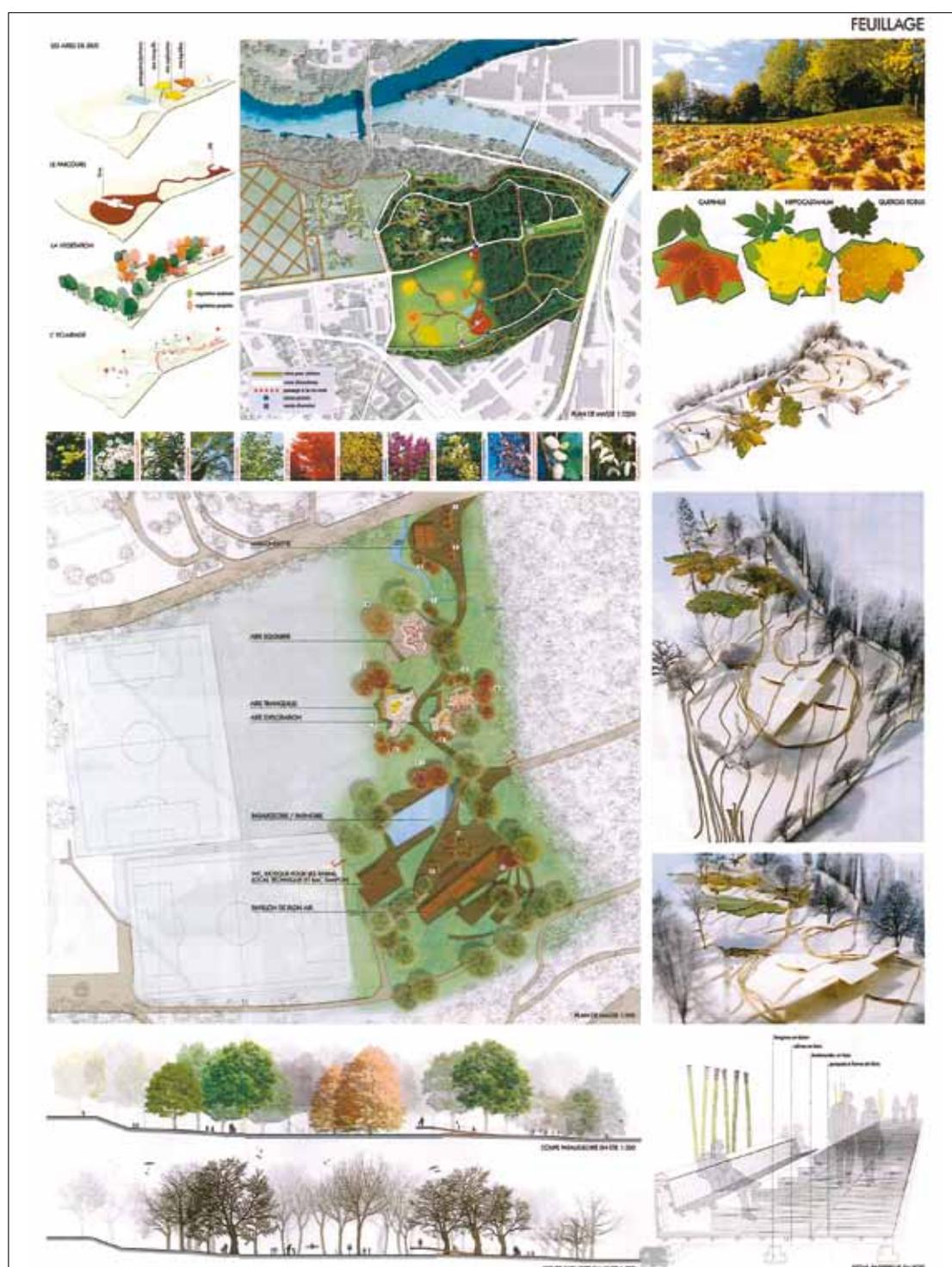
Bureau pilote

Giada Calcagno architetto | Paola D'Alfonso architetto

1 int.2, via Antonio Cecchi | 00153 Rome | Italie

Collaborateurs

Giorgia Trenta | Claudio Cortese | Stefano Foa' | Elisabetta Scio



Projet n° 06

YAKARI!

Bureau pilote

Groupement temporaire

Stephan Meleshko architecte paysagiste

maOlemmezero | Alberto Iacovoni | Ketty Di Tardo | Luca La Torre

4, rue de la Scie | 1207 Genève | Suisse

15, via G. Libetta | 00154 Rome | Italie

Collaborateurs

Domenica Fiorini | Elisa Martorelli | Silvia Pirrera



Projet n° 08

27NLX3941

Bureau pilote

Atelier Do Beco da Bela Vista Arquitectura Paisagista Lda.

42, rua Raul Brandão | andar 2 | 4150-631 Porto | Portugal

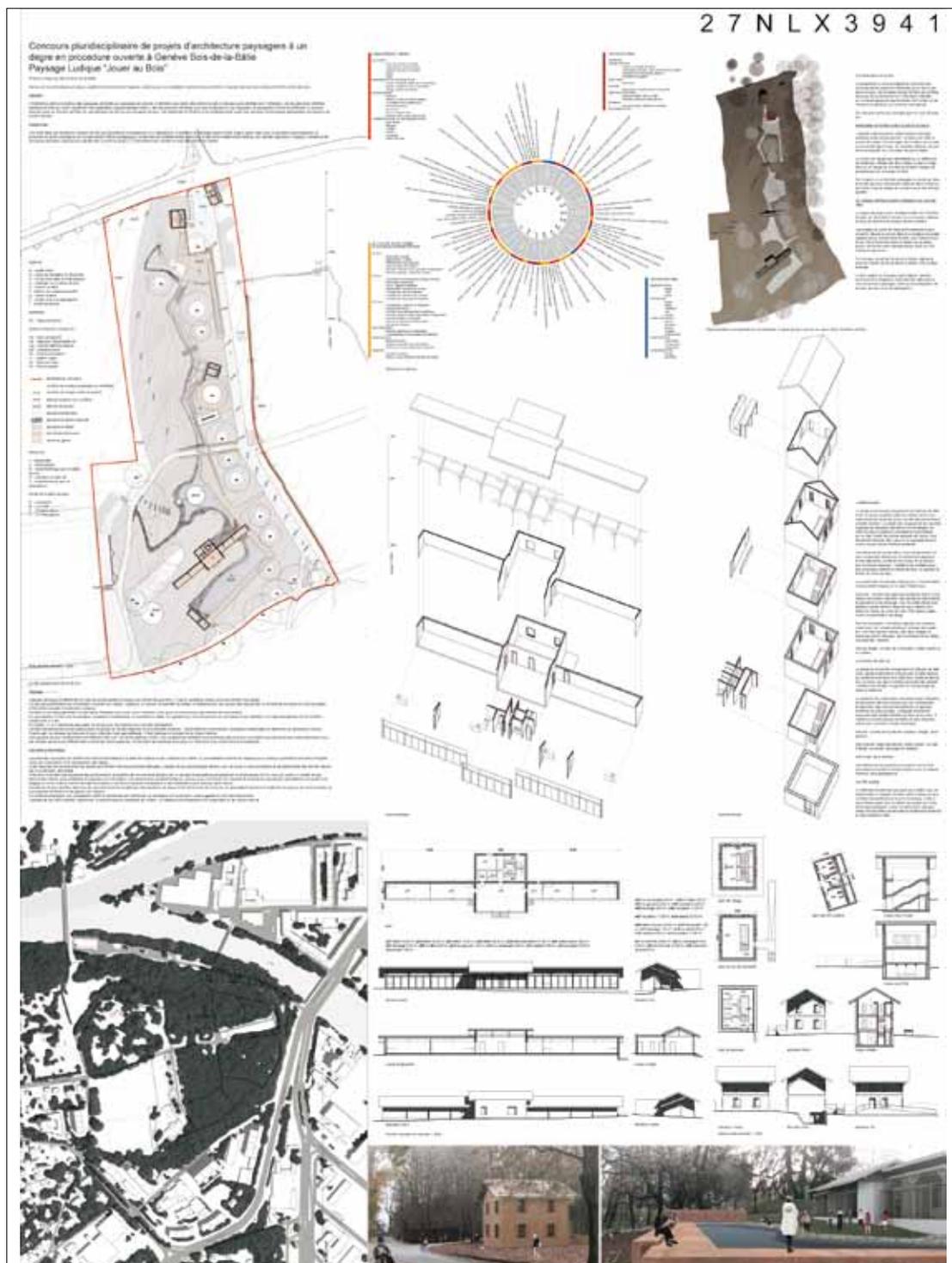
Collaborateurs

Luís Miguel Albuquerque Guedes de Carvalho

Miguel Pinto Rodrigues Guedes de Carvalho

Francisco Bernardo Albuquerque Guedes de Carvalho

Nuno Miguel Saraiva Lima Leite Costa



Projet n° 09

BBHG0704

Bureau pilote

Praxys paysage et territoire

155, rue de Belleville | 75019 Paris | France

Collaborateurs

François Herisset | Caroline Barthelmebs

Jean François Gauthier | Solène Tanguy

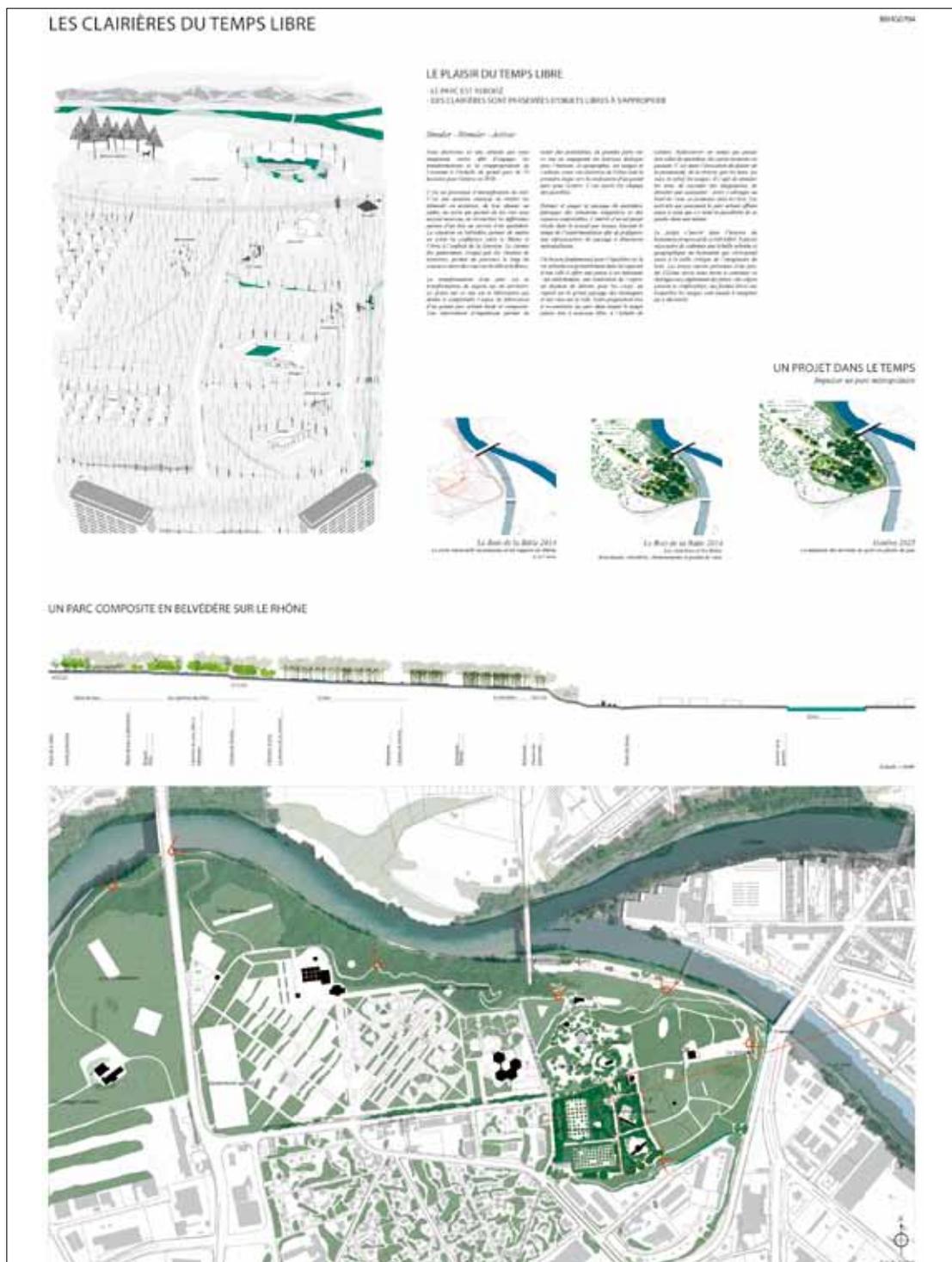
Bureau partenaire

EST-CE AINSI sàrl d'architecture

3, rue Elisée Reclus | 93300 Aubervilliers | France

Collaborateurs

Xavier Wrona | Meredith Black | Flora Reymond



Projet n° 12

aire libre

Bureau pilote

OXALIS architectes paysagistes associés sàrl

19, rue de Veyrier | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Blaise Bourgeois | Thomas Cattin | Yannick De Antoni

Maria Gil Roman | Hikari Kikuchi

Bureau partenaire

BUREAU A

12, rue de Grenus | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Leopold Banchini | Daniel Zamarbide | Angelo Rena



Projet n° 13

....U...TUBE...

Bureau pilote

PAYSAGESTION SA

12, rue de la Louve | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Olivier Lasserre | Julie Imholz | Charlotte Thietart

Hélène Lecocq | Justine Peguiron

Klaus Holzhausen (consultant externe)

Bureaux partenaires

Kaptein Roodnat

410-412, van Diemenstraat | 1013 CR Amsterdam | Pays-Bas

Collaborateurs

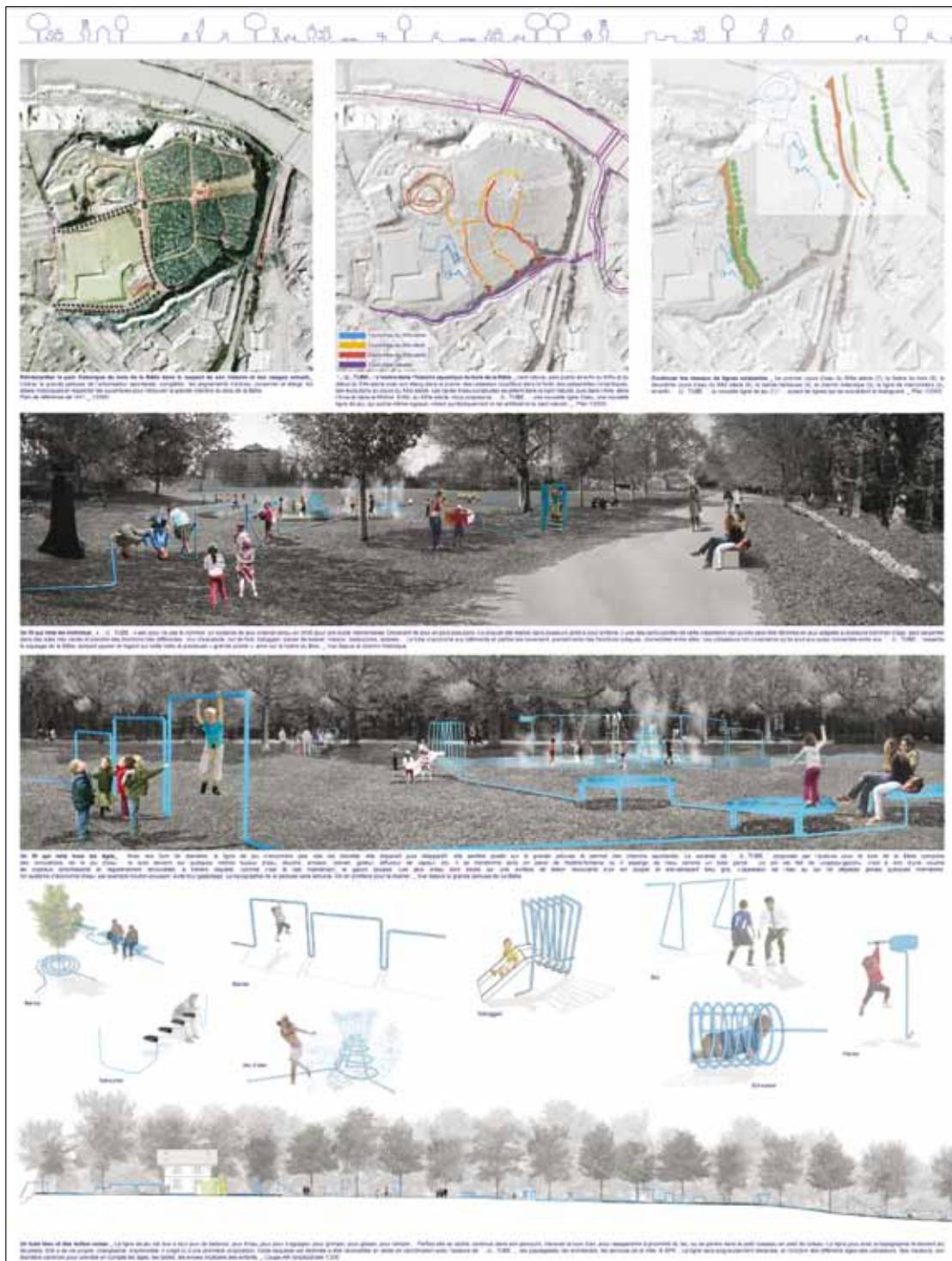
Marleen Kaptein | Stijn Roodnat

MIDarchitecture sàrl

27, rue Louis-Favre | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Muriel Zimmermann | Mical Mercier Oulevey



Projet n° 15

rababou

Bureau pilote

BEGLINGER + BRYAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GmbH

13, Tullaweg | 8753 Mollis | Suisse

Collaborateurs

Jonas Beglinger | Jeremy Bryan | Valentin Wyss

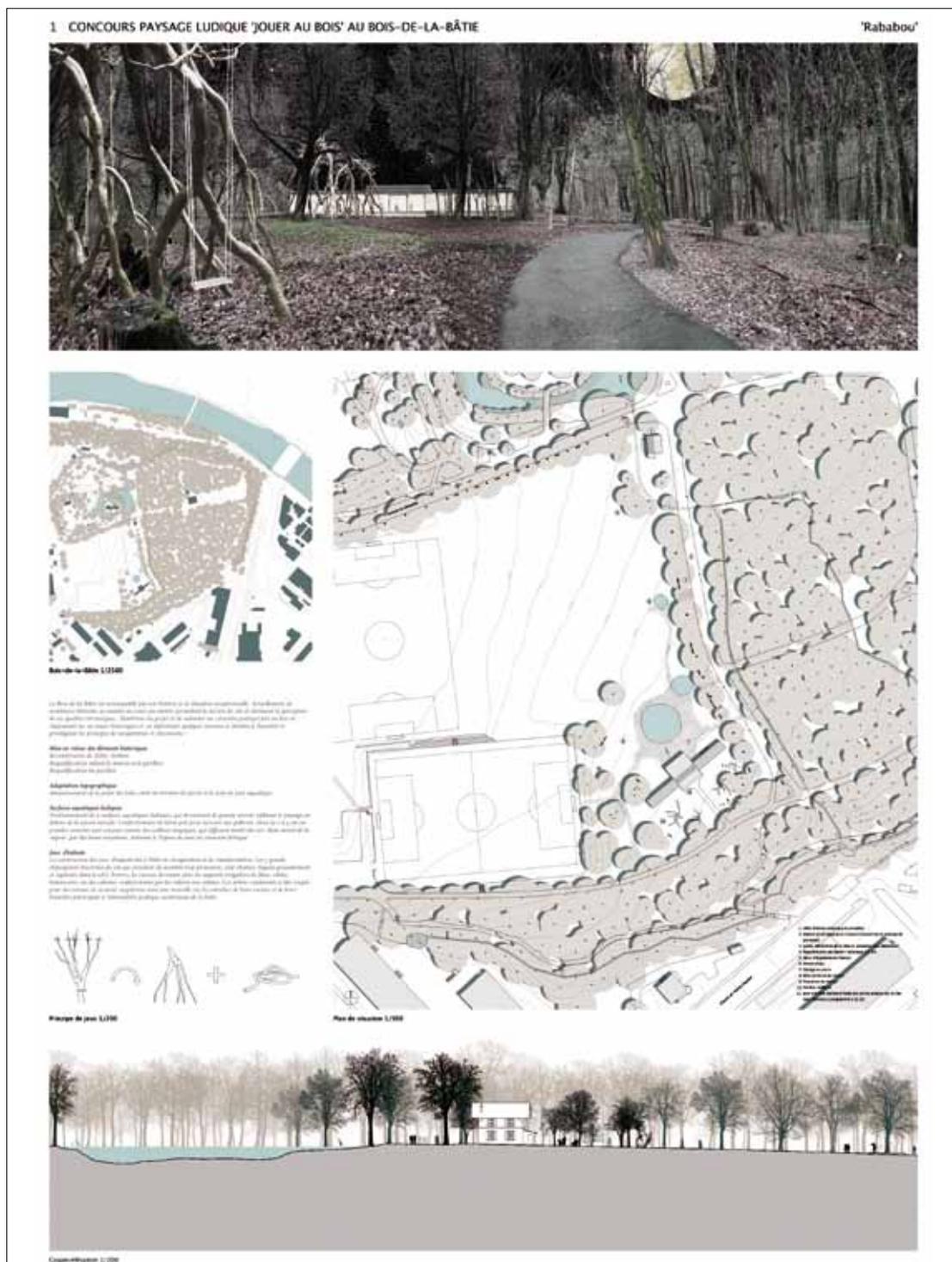
Bureau partenaire

LVPH architectes sàrl

29, rue de Romont | 1700 Fribourg | Suisse

Collaborateurs

Paul Humbert | Léa Mesples



Projet n° 16

Lichen PLAY

Bureau pilote

Alain Etienne Architectes-Paysagistes

7, chemin du Fief-de-Chapitre | 1213 Petit-Lancy | Suisse

Collaborateurs

Alain Etienne | Yves Michelena

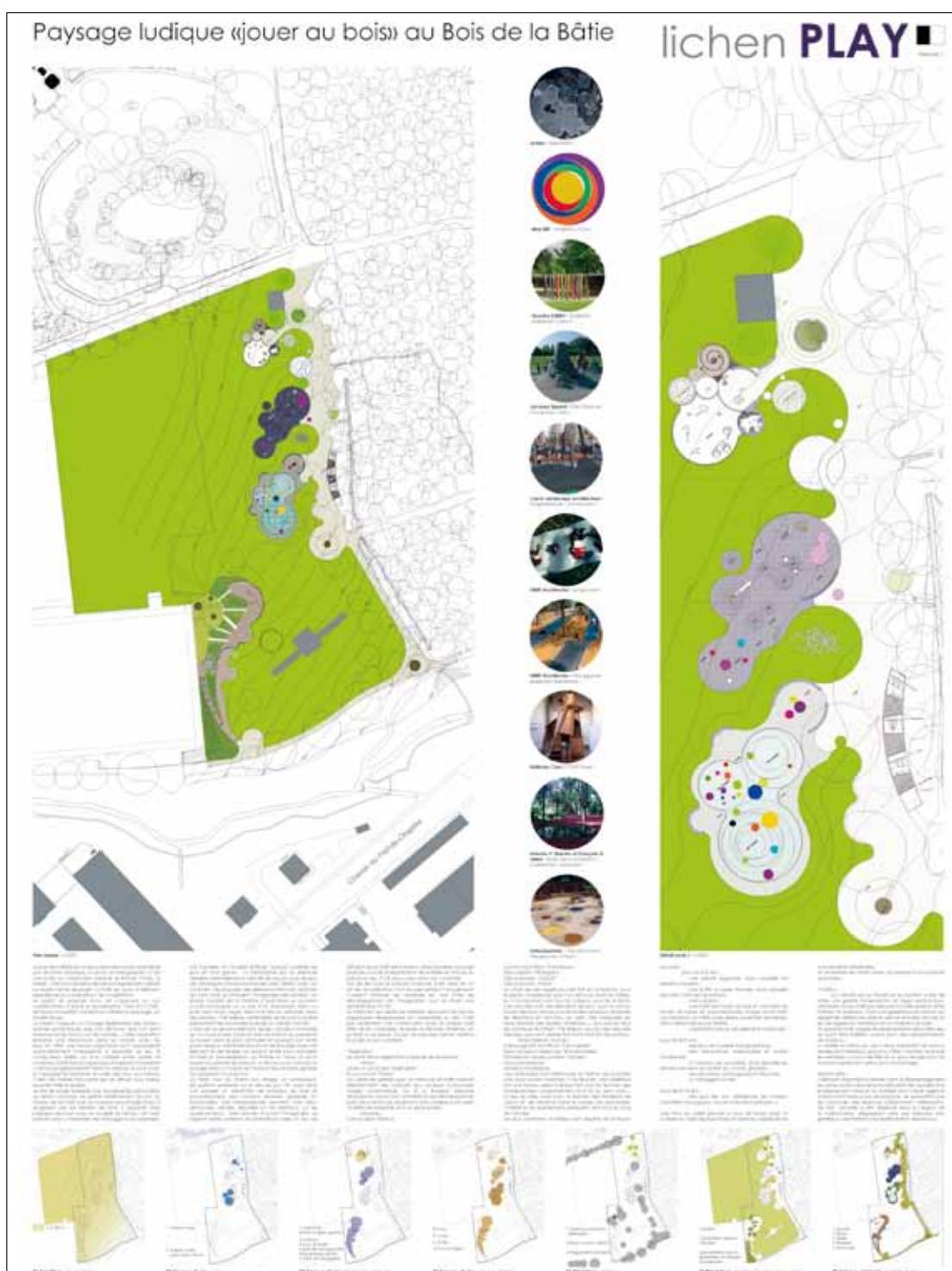
Bureau partenaire

Eslava y Tejada Arquitectos

14, Calle Benito Gutierrez | local bajo izquierda
28008 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Miguel Tejada | Laura Jeschke



Projet n° 17

HISTOIREDEAU

Bureau pilote

Camillo Magni Archtecte Paysagiste

40, via Maffucci | 20158 Milan | Italie

Bureau partenaire

Lucia Paci Archtecte

40, via Maffucci | 20158 Milan | Italie



Editeur

Ville de Genève

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

SRO-Kundig | Genève

Nombre d'exemplaires

300

Crédits photographiques

Couverture | Fabienne Muller

